



**Réponse du Conseil communal à la question écrite
no 06-804 déposée par M. Philippe Ribaux relative à
l'élaboration du rapport sur la politique culturelle de la Ville**

(Du 6 novembre 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 8 septembre 2006, M. Philippe Ribaux a déposé la question écrite suivante, au sens de l'article 41 du Règlement général de la Commune :

Lors de la discussion sur le budget pour 2006, le soussigné s'était inquiété de la politique culturelle de la Ville et des principes qui avaient présidé à la modification du montant et de la répartition des subventions accordées à ce titre. La directrice des Affaires culturelles avait alors fait savoir, en substance, que cette politique culturelle faisait l'objet d'une nouvelle évaluation et que certains de ses aspects étaient discutés avec les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds dans le cadre de la mise en œuvre du RUN : Elle annonçait également la présentation d'un rapport sur la politique culturelle de la Ville avant la fin de l'année 2006, de manière à ce que le Conseil général puisse se prononcer en connaissance de cause lors de l'examen du budget pour 2007.

Il appert que ce rapport ne pourra être présenté dans les délais annoncés et que les conseillers généraux risquent de ne pas être mieux informés en 2006 qu'ils ne l'étaient en 2005 au moment de voter le budget. Cela est regrettable, d'autant plus si certains choix budgétaires devaient avoir un caractère déterminant pour l'orientation future de la politique culturelle.

Le Conseil communal peut-il au moins fournir au Conseil général un aperçu des réflexions, des projets et des travaux en cours et à venir, de leur état d'avancement et de leurs échéances.

En application de l'article 42 du Règlement général de la Commune, nous y apportons les réponses suivantes :

La politique culturelle de l'agglomération neuchâteloise

Dans le cadre de la création du Réseau urbain neuchâtelois, la Ville de Neuchâtel travaille avec les communes du Littoral, d'une part, les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, d'autre part, à la construction de l'agglomération neuchâteloise. La culture n'échappe pas à la réflexion. Les Directions culturelles des trois villes ont ouvert ces derniers mois plusieurs chantiers dans les domaines du théâtre et des musées notamment, visant à concrétiser cette agglomération urbaine neuchâteloise qui se doit d'être aussi culturelle. Certains de ces chantiers progressent plus que d'autres et, au moment où le Conseil d'Etat dévoile son plan d'intention dans le domaine de la culture pour 2006 à 2009, le moment paraît effectivement venu d'établir un bilan intermédiaire.

Arts de la scène

En matière de théâtre, les trois villes souhaitent la naissance d'un centre régional des arts de la scène qui regroupe le Théâtre populaire romand (TPR) et la Compagnie du Passage. Les Villes partent en effet du principe qu'il est aberrant et dispendieux de disposer de deux structures de création théâtrale professionnelles – sans parler des compagnies indépendantes – à une vingtaine de kilomètres de distance. Il faut donc concentrer les forces et les moyens et les Directions des affaires culturelles des trois villes s'y emploient tout en associant l'Etat à leurs efforts.

La réflexion à ce sujet ne date pas d'hier. En 2000 déjà, lorsqu'il s'est agi d'engager un directeur pour le Théâtre du Passage, le comité de direction du TPR, dans lequel les trois villes était représentées, avait soutenu la candidature du directeur de la compagnie théâtrale professionnelle de La Chaux-de-Fonds dans l'idée déjà de donner naissance à un centre de création régional regroupant Passage et TPR. L'idée était novatrice mais les mentalités pas encore prêtes à l'accepter. Un directeur fut donc engagé pour le Passage en la personne de Robert

Bouvier tandis que le TPR confiait, peu après, la direction de la troupe professionnelle des Montagnes neuchâteloises à Gino Zampieri qui remplaçait Charles Joris.

Ce n'était que partie remise pour le centre de création régional et en 2005 lorsqu'il s'est agi de renouveler le mandat de Gino Zampieri à la tête du TPR, la Direction des affaires culturelles de la Ville de Neuchâtel a relancé l'idée d'une direction unique pour les deux troupes professionnelles du canton liées étroitement à une institution, à savoir le TPR et la Cie du Passage. D'abord considérée comme iconoclaste, cette proposition a fait son chemin et a trouvé l'aval des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds comme de l'Etat de Neuchâtel. Le mandat de Gino Zampieri fut ainsi renouvelé jusqu'en juillet 2008 et mission lui fut donnée de travailler avec Robert Bouvier à la mise en place d'un centre régional des arts de la scène placé sous une direction unique opérationnelle à partir d'août 2008. Ce centre serait géographiquement localisé à Beau-Site, à La Chaux-de-Fonds, dans les locaux du TPR parfaitement adéquats pour y créer des spectacles et partiellement vacants depuis la fusion du TPR avec la Fondation Musica Théâtre au sein d'une nouvelle fondation nommée Arc-En-Scène qui chapeaute la structure de création du TPR et le théâtre rénové de l'Heure bleue.

Ce centre régional des arts de la scène ne résulte pas uniquement de la volonté politique des responsables culturels des trois villes mais est soutenu par les organes dirigeants et les directions des structures institutionnelles susnommées. Il ne se construit donc pas contre la volonté de qui que ce soit. A ce jour, le mandat de prestations du futur centre régional des arts de la scène est en voie de finalisation et un budget prévisionnel tout à fait réaliste a été élaboré. Les ressources du centre seraient celles cumulées du TPR et de la Cie du Passage assurées aujourd'hui par les Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, par le Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel et par l'Etat. En échange de ce soutien, le Centre devrait produire quatre créations par an dont une de son directeur artistique, une autre d'un metteur en scène invité et une troisième d'un metteur en scène (ou d'une compagnie) indépendante du canton. Ces créations seraient notamment données dans les trois lieux de création liés au Centre régional, soit le Casino, au Locle, l'Heure bleue ou Beau-Site, à La Chaux-de-Fonds, et le Théâtre du Passage, à Neuchâtel. Si, bien évidemment, ces institutions devaient travailler à l'avenir en étroite collaboration avec le centre régional, elles conserveraient une direction propre, garante de leur indépendance, et continueraient d'assurer la programmation de leurs salles respectives. Ce centre de création

régional, à la réalisation duquel la Direction des affaires culturelles de la Ville de Neuchâtel travaille depuis de nombreuses années, constituerait une avancée en matière culturelle dans notre canton, qui va bien dans le sens du RUN que les trois villes entendent mettre en place en collaboration avec l'Etat. Ce centre régional permettrait par ailleurs aux deux compagnies de rayonner encore davantage hors des frontières cantonales.

S'il réunirait enfin, dès 2008, les forces, les moyens et le génie des deux compagnies de théâtre professionnelles liées à une institution de notre canton, le centre de création régional ne saurait se désintéresser de la création indépendante bien présente et très active dans les trois villes. C'est pourquoi les villes ont souhaité associer les « indépendants » à la réflexion autour des arts de la scène neuchâtelois. Consultés à ce sujet, ceux-ci lui apportent leur soutien, mais font plusieurs propositions visant à intégrer ce centre régional dans une politique culturelle plus vaste en matière de création théâtrale, qui prend en compte les intérêts des indépendants. L'invitation lancée par les villes à la scène indépendante a amené les protagonistes à se parler et à se rencontrer lors de forums qui ont débouché sur la rédaction d'un document de qualité. Ce document répartit la scène indépendante en quatre catégories : les troupes, les compagnies, les regroupements d'intermittents et les émergents. Selon les indépendants, ces catégories doivent être soutenues par des contrats de confiance ou des subventions. La scène indépendante neuchâteloise préconise par ailleurs la création d'un fonds de soutien à la création indépendante géré par une commission d'attribution indépendante des pouvoirs politiques. Enfin, les indépendants souhaitent la mise sur pied d'une assemblée des directeurs de théâtre chargée d'organiser, en concertation avec chacun, le programme annuel des accueils, résidences et co-productions de la scène indépendante dans l'ensemble du canton.

La Direction des affaires culturelles de Neuchâtel se félicite de ce que les indépendants du Haut et du Bas du canton soient parvenus à parler d'une même voix et à formuler un projet cohérent qui englobe le centre de création régional souhaité par les autorités politiques. Il lui apparaît nécessaire cependant d'accorder la priorité à la concrétisation dudit centre. Ce n'est donc que dans un deuxième temps que les propositions des indépendants seront évaluées puis, le cas échéant, intégrées, totalement ou partiellement, dans la politique culturelle des arts de la scène de l'agglomération neuchâteloise.

Musique classique

La démarche RUN influence également le domaine de la musique classique. Deux orchestres se partagent à Neuchâtel le public amateur de ce genre de musique : l'Orchestre de Chambre de Neuchâtel et l'Orchestre Symphonique Neuchâtelois. Il y a près de 20 ans que l'on parle de rapprochement entre ces deux ensembles classiques. A l'initiative de la Ville de Neuchâtel, le processus a été relancé au début de la présente législature. Les négociations ont bien progressé depuis, qui réunissent sous l'égide des Affaires culturelles, les chefs des deux orchestres, les délégués des musiciens, l'administrateur de l'OCN et une représentante de l'Etat. A ce jour, un budget prévisionnel réaliste a été établi pour le nouvel orchestre classique neuchâtelois qui serait opérationnel en automne 2008, soit à l'ouverture de la saison musicale 2008-2009. D'ici-là, l'OCN et l'OSN donneront un concert commun en janvier 2007 à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds dont la première partie sera dirigée par le chef titulaire de l'OCN, Jan Schultsz, et la seconde par le fondateur de l'OSN Théo Loosli.

En matière de musique dite classique, La Chaux-de-Fonds ne dispose pas d'ensemble classique au sens traditionnel du terme mais se profile depuis de nombreuses années dans le domaine de la musique contemporaine grâce au Nouvel Ensemble Contemporain (NEC). En revanche, Neuchâtel dispose d'un orchestre de chambre, l'OCN, et d'un orchestre symphonique, l'OSN, qui ne feront bientôt plus qu'un. La construction de l'agglomération dans le domaine de la musique consiste donc à donner une envergure cantonale au nouvel orchestre classique résultant de la fusion de l'OCN et de l'OSN. Ce dernier donnerait ses concerts à la fois à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds et serait également soutenu par la Ville de La Chaux-de-Fonds. En contre-partie, il est envisagé que la Ville de Neuchâtel finance une partie du déficit du NEC. En regroupant les forces, les deux villes pourraient disposer dès 2008 d'une offre encore plus attrayante en matière de musique classique et contemporaine. L'Etat de Neuchâtel est associé aux négociations entourant ce projet de fusion, qui se poursuivent activement, d'autant que l'exigence d'un seul orchestre professionnel serait une condition sine qua non à l'obtention de l'accréditation de la future Haute Ecole de Musique.

Musées

Les trois villes de l'agglomération neuchâteloise financent plusieurs institutions. La Ville du Locle dispose d'un musée des beaux-arts dont la

collection d'estampes est remarquable. La Ville de La Chaux-de-Fonds entretient un musée d'histoire naturelle couplé avec le parc zoologique du Bois du Petit Château, un musée d'histoire et un musée des beaux-arts sans parler du fameux Musée international de l'horlogerie. Quant à la Ville de Neuchâtel, elle assure à elle seule le fonctionnement de trois musées : le Musée d'ethnographie dont la renommée en Suisse et à l'étranger n'est plus à démontrer, le Muséum d'histoire naturelle dont les expositions attirent de plus en plus de visiteurs et qui reçoit des prix (celui de l'Académie suisse des sciences naturelles par exemple pour l'exposition Mouches) et le Musée d'art et d'histoire dont les quatre départements – arts plastiques, arts appliqués, histoire et numismatique – redoublent d'activités dans des locaux désormais rénovés.

L'an passé, les autorités politiques des trois villes ont engagé des discussions poussées afin d'examiner les synergies possibles entre les musées au sein de l'agglomération neuchâteloise. Les directrices et directeurs des affaires culturelles du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont demandé à leurs conservatrices et conservateurs de réfléchir à une concentration des forces et des moyens sur la base d'une interrogation quelque peu provocatrice : est-il vraiment utile, nécessaire et raisonnable de disposer au sein de l'agglomération neuchâteloise de trois musées des beaux-arts, de deux musées d'histoire et de deux muséums avec, à chaque fois, une direction scientifique et une administration propres ? Les conservateurs ont travaillé par discipline et ont livré leurs conclusions en mars 2006. Il leur est apparu qu'une collaboration accrue pouvait s'instaurer entre le Muséum de Neuchâtel spécialisé dans les expositions temporaires et le Muséum de La Chaux-de-Fonds spécialisé quant à lui dans les animaux vivants, voire la conservation des collections. Quoi qu'il en soit, les deux sites, avec leurs spécificités, doivent être maintenus, selon leurs conservateurs. Toujours selon ces derniers, la fusion des musées d'histoire en une seule entité géographique s'avérerait impossible en raison du passé très différent de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel dont les histoires divergentes confèrent un sens particulier aux objets. Les conservatrices des deux musées n'en ont pas moins décidé de collaborer plus intensément, en incluant dans leur rapprochement les autres musées à vocation historique du canton, et en organisant des expositions complémentaires.

Dans le domaine des beaux-arts, les conservateurs estiment que les trois musées existants s'avèrent utilement complémentaires : Le Locle est spécialisé dans les estampes, La Chaux-de-Fonds dans l'art du 20^{ème} siècle et Neuchâtel dans celui du 19^{ème}. La conservatrice et les conservateurs en fonction n'en ont pas moins décidé de se concerter

davantage au moment d'organiser leur expositions temporaires et d'établir un tournus de façon à ce qu'une seule exposition importante ait lieu dans l'année dans le domaine des beaux arts dans le canton. Ils ont poussé la réflexion jusqu'à envisager de mettre leurs ressources en commun pour monter chacune de ces expositions.

Il est également apparu erroné aux conservateurs de vouloir mettre en place une seule administration pour l'ensemble des musées communaux du canton même si une administration commune centralisée paraît envisageable au sein d'une même ville. Encore faut-il chiffrer les économies – pas évidentes que cela – qui en résulteraient.

Cette réflexion initiée par les autorités politiques des villes au sein des musées de l'agglomération neuchâteloise a par ailleurs débouché sur une constatation claire et unanime de la part des conservateurs. Les tâches de conservation assumées actuellement par les musées communaux constituent une obligation cantonale pour laquelle les villes entendent à l'avenir être dédommagées. L'une des pistes évoquées lors de ces discussions avait trait aux locaux destinés à abriter les collections de chacun des musées qui prennent beaucoup de place. Il s'est avéré qu'un seul dépôt pour l'ensemble des musées n'était pas adéquat en raison de la nature différente des objets à conserver. En revanche, des musées à vocation semblable comme les muséums peuvent très bien collaborer dans la conservation de leurs collections tout en considérant bien qu'un musée ne doit pas se couper physiquement totalement de ses collections.

Dans le domaine de l'ethnographie, il nous apparaît que l'Etat devrait entrer en matière sur sa participation aux frais de fonctionnement dans la mesure où de nombreuses synergies et collaborations existent, sur le terrain, entre le MEN et l'Institut d'ethnologie.

Ces collaborations entre les musées constituent, pour le Conseil communal, une première étape. La deuxième étape devra porter sur l'adoption de mesures plus structurelles.

Cinéma

Le Grand Conseil, révisant la loi cantonale sur le cinéma, a prorogé en janvier 2003 le décret autorisant les communes à prélever une taxe sur les spectacles et, partant sur les billets d'entrée dans les cinémas, tout en ramenant cette taxe à un maximum de 10%. La Ville de Neuchâtel a donc dû réduire le montant de ladite taxe de 15% à 10%. Dans le même temps, le Grand Conseil créait un fonds cantonal pour l'encouragement

de la culture cinématographique alimenté par le 20% des recettes de la taxe de 10% sur les billets de cinéma prélevée par les villes et par un montant équivalent versé par l'Etat. Ce fonds géré par une commission cantonale dans laquelle les villes sont représentées permet de subventionner à la fois les réalisateurs de films et les organisateurs de manifestations cinématographiques telles que la Lanterne magique, Passion cinéma ou le Festival du film fantastique. Suite à cette révision législative, la Ville de Neuchâtel a perdu la maîtrise des subventions qu'elle consacrait auparavant au cinéma. Dès lors, le Conseil communal estime que le soutien au cinéma doit devenir une tâche exclusivement cantonale quand bien même il réfléchit à inscrire au budget de la Ville des contributions de site pour d'importantes manifestations qui contribuent au rayonnement de notre cité. Le Conseil communal, dans son programme de législature 2006-2009, s'est par ailleurs engagé à proposer au Conseil général de supprimer la taxe sur les spectacles. Une telle suppression nécessiterait une redéfinition du financement du fonds cantonal de soutien au cinéma, raison pour laquelle la Direction des affaires culturelles participe aux discussions avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'Etat et l'unique exploitant des salles du canton pour trouver un nouveau mode de financement pour le cinéma. A défaut, il nous apparaît qu'il appartiendra au canton d'alimenter plus substantiellement qu'à ce jour ce fond alors que les villes pourraient octroyer des subventions de site aux manifestations liées au cinéma qui se déroulent sur leur territoire.

Cellule « manifestation » et enveloppe budgétaire manifestations pour les prestations des services de la Ville

En 2005, la Radio romande, avec l'appui important des services de la Ville, a organisé la Schubertiade d'Espace 2. A cette occasion, une cellule rassemblant un représentant de chacun des services communaux appelé à intervenir dans l'organisation logistique de la manifestation – Voirie, SI, Police, Urbanisme et même Tourisme neuchâtelois – a été créée pour coordonner les opérations avec la Radio. Cette cellule ayant bien fonctionné, le Conseil communal a décidé d'en faire une structure permanente au service des organisateurs des grandes manifestations organisées sur le territoire communal. Présidée par la Direction des affaires culturelles, la cellule se réunit pour coordonner avec les organisateurs les interventions des différents services de la Ville. Elle a fonctionné cette année, par exemple, pour Festi'neuch et Capacité.

Dans la foulée, le Conseil communal a confié à la Direction des affaires culturelles la gestion d'un compte doté de 100'000 francs, enveloppe inscrite au budget 2005. Ce compte nous permet de tenir une comptabilité des manifestations culturelles et sportives soutenues par des prestations en nature des services de la Ville. Ce système offre une plus grande transparence par rapport à la pratique antérieure qui était d'accorder la gratuité, totale ou partielle, de la totalité ou d'une partie des prestations des services de la Ville. La Ville de La Chaux-de-Fonds s'est inspirée de ce mode de fonctionnement et a créé récemment une cellule semblable afin de simplifier le travail des organisateurs qui n'ont ainsi plus qu'un seul interlocuteur au sein des services communaux.

Quelques chiffres

Pour mémoire, nous avons inscrit au budget 2007 des Affaires culturelles une somme de 14,5 millions pour couvrir les charges occasionnées par la culture. Une fois déduits les revenus, la Ville de Neuchâtel consacrerait plus de 13 millions à la culture l'an prochain. Cette somme couvre le fonctionnement des trois musées communaux exclusivement financés par la Ville, une part essentielle du fonctionnement de la Bibliothèque publique et universitaire et du Centre Dürrenmatt, la participation financière de la Ville au déficit du Théâtre régional du Passage à l'instar des autres communes membres du Syndicat intercommunal, ainsi que les coûts occasionnés par l'Atelier des musées dont le rôle consiste à amener le jeune public à découvrir les institutions communales. Le budget des Affaires culturelles permet également de faire fonctionner la salle de musique du Temple du Bas et de couvrir les salaires du personnel de la bibliothèque pour enfants Pestalozzi.

En 2007, la Ville de Neuchâtel entend également soutenir la culture en attribuant sous réserve de l'approbation du budget par le Conseil général, 1,44 million de francs de subventions à divers lieux, associations, orchestres, centres et autres animateurs de la vie culturelle neuchâteloise. Cette somme comprend, en sus des subventions ordinaires, une enveloppe de 280'000 francs réservée aux subventions extraordinaires qui nous permettra de soutenir des manifestations ponctuelles ayant lieu dans l'année. Ces chiffres traduisent l'effort consenti par la Ville de Neuchâtel en faveur de la culture et confirment qu'en Suisse, ce sont bien les villes qui assument la part prépondérante du soutien à la culture, les cantons et la confédération intervenant à titre subsidiaire.

Politique culturelle 2007

A l'avenir, nous entendons, par la Direction des affaires culturelles étudier une nouvelle façon d'attribuer les subventions, par exemple par l'introduction d'un concept de subventions dégressives, que nous privilégions aux contrats de confiance, pourtant adoptés par bon nombre de villes et de cantons romands. En effet, le risque desdits contrats est la définition des critères permettant non seulement leur conclusion, mais également leur renouvellement et leur refus. La Direction des affaires culturelles souhaite en outre que fixer des critères trop rigides est facteur d'entrave à la liberté de création. Les acteurs culturels qui seraient soutenus devraient répondre à des critères fixés, malgré les apparences d'une structure transparente, pour une part prépondérante, par les collectivités publiques et, partant, par le pouvoir politique, qu'il soit exécutif et / ou législatif. Elle entend également concentrer ses efforts sur la restructuration de la salle de musique de la Case à chocs ainsi que sur le regroupement des forces et des moyens dans le domaine de l'art contemporain, domaine dans lequel la ville de Neuchâtel s'est taillée une réputation nationale, voire internationale, tout en précisant que la Ville de Neuchâtel est la seule collectivité publique qui accorde une subvention ordinaire en faveur du CAN (Centre d'art neuchâtelois).

Nous entendons formaliser nos intentions dans un rapport qui sera soumis à votre Autorité en 2007. Ce rapport reformulera la politique culturelle que la Ville entend mener à l'avenir dans le cadre du RUN, en collaboration avec les communes membres de l'agglomération du Littoral, en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Le Locle, voire en collaboration avec l'Etat si ce dernier devait réellement souhaiter une telle collaboration. Il remplacera le rapport approuvé en 1998 par le Conseil général sur lequel repose la politique culturelle conduite actuellement par la Direction des affaires culturelles. En matière de subventions, cette politique repose sur l'octroi de subventions dites ordinaires, dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil général avec le budget, et de subventions dites extraordinaires attribuées sur dossiers, qui font l'objet d'une enveloppe elle aussi approuvée dans le cadre du budget.

Les difficultés financières auxquelles la Ville doit faire face depuis plusieurs années ont amené le Conseil communal à proposer en guise d'économies des réductions de subventions. Ainsi, le Conseil communal a diminué linéairement de 5% toutes les subventions ordinaires inscrites au budget 2005. Cette mesure a été reconduite par votre Autorité pour le

budget 2006, sur proposition du Conseil communal, mais s'est avérée insuffisante. Le Conseil communal a dû se résoudre à pratiquer des coupes plus ciblées. Il a purement et simplement supprimé quelques subventions dont il a estimé que les bénéficiaires pouvaient se passer, tout en permettant auxdits bénéficiaires d'être préalablement entendus. Il a par ailleurs réduit substantiellement l'aide à certaines associations qui organisent des concerts de musique dite classique. Deux principes ont présidé à ce choix : préférence a été donnée à l'OCN et l'OSN pour les raisons évoquées plus haut (il eût été inconcevable de plaider en faveur d'une fusion de ces deux ensembles et parallèlement de réduire l'aide communale à leur intention) ainsi qu'à des associations qui travaillent avec des choristes et des musiciens de la région plutôt qu'avec des artistes et des orchestres prestigieux venus de l'étranger.

Dans le même temps, votre Autorité, sur proposition du Conseil communal, a réduit l'enveloppe des subventions extraordinaires à disposition de la Direction des affaires culturelles pour soutenir les créations et événements ponctuels organisés à Neuchâtel. Cette enveloppe est passée à 280'000 francs en 2005 et à 260'000 francs en 2006. Nous proposons de la porter à 280'000 francs dans le budget 2007.

Ces réductions budgétaires qui, pour la plupart figurent également au budget 2007, conduisent à des choix douloureux qui s'accompagnent d'un appauvrissement de la vie culturelle neuchâteloise. Nous le regrettons mais la réalité financière est telle qu'il a bien fallu les faire.

Politique culturelle cantonale

Nous avons par ailleurs pris connaissance du plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de culture pour les années 2006-2009. Nous regrettons qu'aucun chiffre ne soit donné à l'appui des propositions énoncées et que l'on ne connaisse pas les montants qu'il entend consacrer à la culture dans sa planification budgétaire 2008-2011. Le Conseil communal s'interroge au surplus sur l'articulation de cette politique avec celle que les villes construisent au niveau de l'agglomération neuchâteloise et rappelle qu'ici comme ailleurs en Suisse, ce sont les villes qui fournissent l'essentiel du soutien à la culture. Nous estimons que les villes, les communes et le canton devraient bien davantage développer une politique culturelle commune. Dite politique devrait clairement déterminer les compétences des communes et du canton, avec pour fil conducteur le respect du principe de la subsidiarité (attributions de compétences et des moyens financiers y afférents à

l'échelon communal ou intercommunal si la tâche a un lien de proximité et, a contrario, au canton si elle ne peut être assumée à satisfaction par les communes ou groupements de communes), ce pour des raisons de cohérence, plutôt que de faire cavalier seul à l'instar du choix du Conseil d'Etat qui a unilatéralement, et sans concertation, décidé d'adopter en novembre 2006 son concept de politique culturelle. A notre avis, par exemple, le canton devrait assumer seul le soutien à la création cinématographique ainsi que prendre en charge les frais de fonctionnement des musées liés à la conservation du patrimoine.

En conclusion, le Conseil communal entend reformuler sa politique culturelle dans un rapport qui sera soumis à votre Autorité dans le courant de 2007. Etroitement tributaire de l'avancement de certains projets conduits par les trois villes, ce rapport s'inscrira clairement dans la perspective du réseau urbain neuchâtelois.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 06-804.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol